



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°20 – 30 juin 2021

À RETENIR CETTE SEMAINE

BETTERAVE

Pucerons : en nette régression

Charançons : détection au nord de la Marne

Teignes : faible activité

Cercosporiose : aucun symptôme signalé

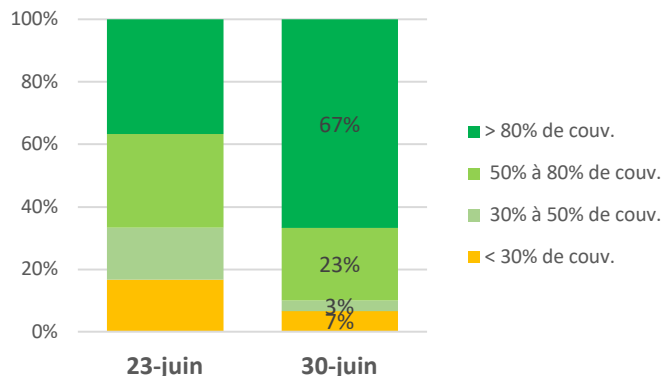


1 Stade de la culture

Les stades s'échelonnent de 13 feuilles pour certaines parcelles en sol de craie à 100 % de couverture pour près d'un quart des situations.

La moyenne du réseau est de 75 % de couverture.

Le retard de croissance est toujours d'actualité. En comparaison, le stade moyen en 2020 à cette époque était de 90 % de couverture du sol par la culture.



2 Ravageurs

- **Teignes** : La situation n'a pas évolué ces derniers jours. 23 % des sites suivis signalent la présence de chenilles au cœur des betteraves. Les infestations varient de 2 à 6 % de plantes porteuses et restent donc sous le seuil de risque de 10 % de plantes présentant des dégâts frais.

La pluviométrie enregistrée actuellement perturbe leur activité et limite leur développement.

- **Charançons** : Cette semaine, de nouvelles parcelles mentionnent la présence de **Lixus juncii** au nord de la Marne. Depuis début juin, des symptômes ont été observés dans 40 % des parcelles du réseau. Les taux d'infestation sont toujours plus élevés au sud de la région. L'amplitude des durées de vols et de pontes est importante et augmente le risque de préjudice pour la culture.



- **Noctuelles défoliatrices** : Des dégâts de noctuelles sont signalés sur 30 % des sites sans distinction géographique. **Toutes les parcelles concernées restent sous le seuil de risque de 50% de plantes porteuses de perforations.**
- **Pucerons** : Les observations sont encore en régression cette semaine. Moins de 20 % des sites signalent quelques pucerons noirs accompagnés généralement d'auxiliaires des cultures. Pour rappel, le risque de développement de jaunisse virale est moindre à l'approche de la couverture du sol par la culture.



3 Maladies

- **Bactérioses** : Le climat frais et humide favorise l'apparition de bactérioses. Ces nécroses du feuillage de formes irrégulières ne doivent pas être confondues avec des symptômes de cercosporiose. Elles vont disparaître naturellement sans préjudice pour la culture.







- **Maladies cryptogamiques** : Les observations réalisées cette semaine ne font état d'aucun symptôme.

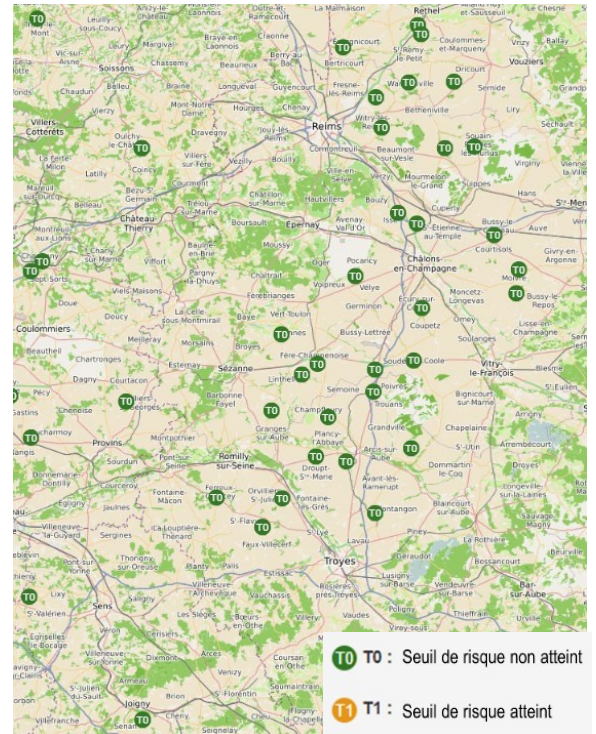
L'humidité est un facteur favorable pour la cercosporiose mais les températures plutôt fraîches enregistrées actuellement limitent pour le moment le risque de développement de cette maladie, dominante dans la région.

Pour assurer le contrôle des différentes maladies, déterminer les fréquences d'apparition en prélevant 100 feuilles de betteraves dans une zone homogène et représentative de la parcelle.

Cercosporiose : ne comptabiliser que les taches présentant des petits points noirs en leur centre (fructifications attestant de leur virulence).

Seuil de risque T1 : en % de feuilles atteintes

Cercosporiose	Oïdium	Rouille	Ramulariose
			
1 ^{ers} symptômes	15 %	15 %	5 %





LES ABEILLES BUTINENT, PROTEGEONS LES !

L'arrêté « Abeilles » du 23 novembre 2003 qui règlemente les conditions d'application des insecticides et acaricides est susceptible d'être modifié. Tenez-vous informés de l'évolution de la réglementation avant d'effectuer vos traitements.

1. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
2. Dans les situations proches de la floraison, sur colza, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir** par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
3. Attention, la **mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles**. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
4. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements.
6. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « [Les abeilles butinent](#) » sur le site de l'[ITSAP](#) et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#) »

Cet encadré a été rédigé en 2012 par un groupe de travail DGAL, APCA, ITSAP-Institut de l'Abeille, et soumise à la relecture du CNE.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis Institut du Végétal - ATPPDA – Cérésia - CETA de l'Aube - CETA de Champagne – CETA Craie Marne Sud – Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - COMPAS - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 – EIMR Marjollet Regis – ETS RITARD – FREDON GE – ITB - LUZEAL - NOVAGRAIN - SCA de Juniville - SCA d'Esternay - SCARA – SEPAC-Compagri - SOUFFLET Agriculture – SUNDESHY – TEREOS – CAPDEA - Terres Inovia – VIVESCIA.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

Coordination et renseignements : Joliane CARABIN joliane.carabin@grandest.chambagri.fr



" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".